

(indiquer le(s) infraction(s) recherchée(s)). *

* La liste énoncée n'est pas limitative d'autres constats qui pourraient être effectués lors de la visite domiciliaire.

Je suis informé du fait que dès que j'aurai donné mon consentement, je ne pourrai plus le retirer durant la durée de la visite domiciliaire. Je suis aussi informé de mon droit de refuser ce consentement, mais je ne souhaite pas faire usage de ce droit.

Signature de l'agent qui instrumente la visite :	Signature de la personne disposant de la jouissance effective des lieux :
--------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Fin de la visite domiciliaire

Je soussigné, , déclare que la visite domiciliaire à laquelle j'ai consenti ci-dessus, commencée àh..... , s'est terminée àh..... J'ai assisté à la visite domiciliaire et je confirme que l'habitation a été laissée dans l'état où elle était avant la visite domiciliaire. Tous les objets emportés sont repris à l'inventaire de saisie. Je n'ai aucune observation à formuler sur la perquisition.

Signature de la personne disposant de la jouissance effective des lieux :	
---------------------------------------------------------------------------	--

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 juin 2022 visant à assurer la mise en œuvre du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale.

Namur, le 2 juin 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER